

Avant-propos

Catherine FILIPPI-DESWELLE
Université de Rouen-ERAC

HOMMAGE AU LINGUISTE ÉNONCIATIVISTE FRANÇAIS ANTOINE
CULIOLI (1924-2018) ET À SA TOE

Le thème du volume 6 de la collection *Épilogos* a été choisi en commun par les enseignants-chercheurs linguistes de l'ERAC (Équipe de Recherche Interdisciplinaire sur les Aires Culturelles) dont la sous-équipe de spécialistes de linguistique (Programme 4) est composée d'anglicistes et d'hispanistes ainsi que d'hellénistes et de latinistes. Il s'agit de présenter 15 études de cas portant sur la modalité et ses diverses interprétations en contexte, composées d'une sélection d'interventions lors du colloque international intitulé « Les modalités / *Types of modality* », qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2011 à l'université de Rouen, et aussi de quelques contributions invitées.

Je voudrais préciser pour ma part qu'à l'origine de ce volume se trouve une réflexion linguistique issue du cadre théorique de l'énonciation – au sens large – héritée des travaux d'Émile Benveniste. À travers la catégorie grammaticale de la modalité, on se propose d'analyser l'inscription de « l'homme dans la langue » (Benveniste), et aussi celle de « l'homme dans le langage » en référence aux recherches d'Antoine Culioli (1924-2018), linguiste énonciativiste français, auquel j'ai consacré un séminaire en 2009 et en 2010 à l'Université de Rouen¹, une publication dans le n° 3 de la collection *Épilogos* sur

1. 2008-2009 et 2009-2010, « SYSTÈMES LINGUISTIQUES » animé par Catherine Filippi-Deswelle.

Le thème retenu pour deux ans, 2008-2009 et 2009-2010, du Séminaire de l'ERAC intitulé « Systèmes Linguistiques » (mardi 16h30-18h, salle B 207,

l'Ajustement dans la TOE², et auquel je rends hommage à travers l'écriture du présent avant-propos.

1. ÉNONCIATION ET MODALITÉ

La première difficulté consiste à distinguer *énonciation* et *modalité*, ou encore *énonciatif* et *modal*. En un certain sens, les deux termes sont quasiment synonymes dans la mesure où énoncer revient à prendre position par rapport à un contenu de pensée dans le cadre d'une situation d'énonciation donnée. L'on songe immédiatement à la distinction *modus/dictum* telle qu'elle est exploitée en linguistique, depuis Aristote, par la scolastique médiévale (Thomas d'Aquin) et au XX^e siècle par Bally³ notamment ; cette distinction a été adoptée par les énonciativistes à des degrés divers. Le repérage de cette mise en relation de la modalité et de la prédication par rapport à la situation d'énonciation conduit à la distinction entre phrase et énoncé, fondatrice du courant énonciatif mais aussi de la pragmatique. Se trouve ainsi mise au premier plan la coordonnée subjective de la situation d'énonciation, correspondant à *ego* chez Benveniste (« EGO, centre de l'énonciation », 1974 : 83⁴), et appelée « paramètre S » [pour « subjectif »] dans la Théorie des Opérations Énonciatives (ci-après TOE) élaborée par Antoine Culioli, à côté du « paramètre T » pour la coordonnée spatio-temporelle [= Sit (S, T)]⁵. Il convient donc de relier l'énoncé à

Université de Rouen) était centré sur les travaux du linguiste énonciativiste français Antoine Culioli, fondateur de la *Théorie des Opérations Énonciatives* (TOE).

Programme du séminaire

24 mars 2009 : Catherine Filippi-Deswelle

« Quel objet d'étude pour la linguistique culiolienne ? »

12 mai 2009 : Catherine Filippi-Deswelle

« Comment articuler le linguistique et l'épi-/le méta-linguistique ? »

23 février 2010 : Catherine Filippi-Deswelle

« Pour une linguistique de la co-énonciation »

27 avril 2010 : Éric Gilbert (Université de Caen)

« Langage, langues et métalangue dans la TOE »

1 juin 2010 : Lionel Dufaye (Université de Paris-Diderot)

« Le repérage en TOE : À propos de quelques prépositions en manque de repères ».

2. Cf. Filippi-Deswelle 2012a, 2012b, 2012c.

3. Cf. Wyld dans ce volume.

4. Benveniste 1974, *PLG*, T.2, p. 83 dans « L'appareil formel de l'énonciation », 1970.

5. Cf. Wyld, dans ce volume, pour une présentation de ces concepts dans la TOE d'Antoine Culioli. Voir Gilbert (1993) et (2001 : 23-25) pour une introduction à la TOE. Voir également Deschamps (1999) et (2001), Gilbert (1987) et (2001), et le

son origine subjective. Dans ce cas, on considère que la subjectivité du sujet parlant est à l'œuvre dans chaque énoncé, de sorte que tous les énoncés sont modalisés, en ce qu'ils portent les traces des attitudes et points de vue de l'« énonciateur » (concept emprunté à Culioli et sur la complexité duquel je travaille depuis des années et encore actuellement) – quand bien même la présence de ce dernier serait (quasiment) effacée⁶. Or, il y a différentes manières de modaliser : par voie de conséquence l'énoncé porte les marques de diverses modalités, d'où le pluriel du titre du présent volume.

2. TYPOLOGIE(S) DES MODALITÉS

La seconde difficulté, lorsque l'on parle de modalité(s) – au singulier et au pluriel –, réside dans l'entreprise de la délimitation et de la définition de chaque type de modalité. Il y a deux manières d'envisager la modalité en linguistique : l'approche large et l'approche étroite.

L'énonciateur, dans sa tentative de mettre son énoncé en adéquation avec l'univers extralinguistique, dispose de plusieurs schémas syntaxiques contraignants, à savoir les « grandes fonctions syntaxiques » selon Benveniste (1974 : 84-85)⁷, connues sous l'étiquette de modalité au sens large pour référer aux statuts déclaratif, interrogatif, impératif ou exclamatif de l'énoncé – les fameux types de phrases. Ces derniers correspondent aux actes de langage dits « directs », identifiés comme tels par la pragmatique, et se combinent avec divers degrés d'engagement modal et de charge sémantique de la part de la source subjective. La première approche intègre les modalités

tome 8 des *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise* (2001), pour une étude détaillée des auxiliaires de modalité de l'anglais dans le cadre de la TOE (en plus de celles de Deschamps et Gilbert déjà citées, on consultera avec profit les contributions de Chuquet, Dufaye, Gresset et Rouskov-Low).

6. Cf. Wyld, dans ce volume, au sujet de l'assertion et de la modalisation zéro. Voir également Vion (2001) au sujet de l'illusoire « effacement énonciatif » dans les types de discours à visée objectivante.

7. Benveniste 1974, *PLG*, T.2, p. 84-85 dans « L'appareil formel de l'énonciation », 1970. Benveniste précise le fait que « outre les formes qu'elle commande », à savoir les embrayeurs ou « shifters » – les indices de personne, d'ostension et de temporalité (p. 82-83) –, « l'énonciation donne les conditions nécessaires aux grandes fonctions syntaxiques » (*PLG*, T.2 : 84-85 dans « L'appareil formel de l'énonciation », 1970).

d'énonciation⁸ à l'étude des modalités d'énoncé, tandis que la seconde traite exclusivement de ces dernières.

Les travaux des linguistes s'attachent ainsi à établir une typologie des modalités, revisitant l'héritage laissé par la tradition logique et philosophique, ayant même souvent recours à la même terminologie, pour ne citer que l'exemple du « possible » et du « nécessaire ». Benveniste y inscrit très précisément la « catégorie linguistique de la modalité » représentée par « les deux verbes *pouvoir* et *devoir* » (1974 : 188)^{9/10} ; dans ce cas, il s'agit de la modalité au sens étroit du terme.

Cervoni (1987 : 73-78) précise, dans son ouvrage intitulé *L'énonciation*, que les carrés épistémique et déontique sont issus du carré logique central de la modalité aléthique (ou ontologique ; ontique¹¹) du vrai objectif afin de mieux adapter les travaux des logiciens, au sein de la logique modale, à l'étude du langage¹². Il attire l'attention sur les problèmes de délimitation des types de modalités posés par une telle approche, qui peut aller jusqu'à inclure les modalités

8. Riegel *et al.* (1994 : 975, dans le chapitre XXIII - L'énonciation) adoptent l'approche qui consiste à situer les formes syntaxiques des énoncés parmi les actes de langage directs ; ils reprennent alors la terminologie du linguiste générativiste A. Meunier (1974) qui nomme les types de phrases « modalités d'énonciation » (1974 : 8 ; 12-13, notées « M 1 » p. 13), par rapport aux types sémantiques de modalités appelés « modalités d'énoncé » (1974 : 8 ; 13, notées « M 2 » p. 13-14). « Il est possible d'opposer deux types de modalité comme suit :

(M 1) – Modalité d'énonciation : se rapporte au sujet parlant (ou écrivant). Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative.

(M 1) caractérise la forme de l'énoncé entre Locuteur et Auditeur.

(M 2) – Modalité d'énoncé : se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet d'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître [...]. (M 2) caractérise la manière dont le sujet de l'énoncé situe la proposition de base par rapport à la vérité, la nécessité (vrai, possible, certain, nécessaire et leurs contraires, etc.) par rapport aussi à des jugements d'ordre appréciatif (utile, agréable, idiot, regrettable...) [...]. » (Meunier 1974 : 13-14).

9. Benveniste 1974, *PLG*, T.2, p. 188 dans « Structure des relations d'auxiliarité », 1965.

10. Cf. Larreya (1997) au sujet de ces verbes modaux en français et en anglais.

11. Cf. Le Querler (2004 : 643-649) au sujet de l'historique des modalités logiques et philosophiques d'une part, et des modalités linguistiques du français, ainsi que d'une typologie de ces dernières.

12. Cf. Denizot, Marques, dans ce volume, au sujet de la logique des univers de croyance et des mondes possibles. À noter que lorsqu'il est fait mention de plusieurs auteurs dans les notes, l'ordre d'apparition des chapitres a été retenu, plutôt que l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

de volition et d'appréciation¹³ (que personnellement il ne retient pas comme « modalités »). Selon Meunier (1974 : 14, note 1), Culioli (1968) présente quant à lui un classement des modalités qui

n'établit pas de dichotomie entre (M 1) et (M 2) [cf. note 8 *supra* de cet avant-propos] : « modalité sera entendu au quadruple sens de : 1) affirmation ou négation, injonctif... 2) certain, probable, nécessaire... 3) appréciatif : « il est triste que...[, heureusement] » 4) pragmatique, en particulier mode allocutoire, causatif vouloir, faire, bref, tout ce qui implique une relation entre sujets. » (p. 112)¹⁴.

Les modalités *de dicto* et *de re* de la scolastique médiévale (Thomas d'Aquin)¹⁵ sont reconstituables à partir des définitions suivantes : d'une part, la modalité (*modus*) porte sur le *dictum* entendu comme contenu propositionnel pris dans son ensemble – *de dicto* signifiant « qui a trait à ce qui est dit » ; de l'autre, la modalité porte sur l'un des éléments constitutifs du *dictum*, à savoir le sujet – *de re* voulant dire « qui se rapporte à la chose dont on parle »¹⁶. Dans ce cas, le sujet est lui-même mis en relation avec le prédicat (au sens large), et la relation prédicative est plongée dans des relations entre sujets (sujet modal et sujet syntaxique), ce qui pose les problèmes de l'agentivité du sujet grammatical et de la volonté du sujet modal qui pèse ou non sur ce dernier (modalité déontique vs modalité dynamique) en vue du déclenchement du prédicat. Ce que Culioli appelle le *telos*, la téléonomie, c'est-à-dire une orientation vers un but à atteindre, se double souvent d'une modalité appréciative en bon / mauvais, souhaitable / regrettable^{17/18}.

13. Cf. Parret (1976 : 49-54) au sujet d'une typologie des modalités linguistiques héritée de la logique modale.

14. Culioli 1999a, *PLE*, T. 2, p. 24 dans « La formalisation en linguistique », 1968 : « modalité » est en italiques : *modalité* ; il y a l'ajout de l'adverbe « heureusement » en 3) tandis que « vouloir, faire » ne figurent pas dans le texte de 1999a. Cf. Wyld, dans ce volume, qui reprend cette citation. Voir aussi Vion (2001 : 341-345) au sujet des « modalités, 'modus' et 'dictum' ». Ce linguiste reprend la typologie des modalités de Culioli (p. 341-342) telle qu'elle est présentée par Gilbert (1993 : 92-93), spécialiste de la TOE appliquée à l'anglais.

15. Cf. Le Querler (2004 : 644).

16. Cf. Denizot, Wyld, dans ce volume.

17. Cf. Wyld, Okubo, Dhome, Modicom, dans ce volume, au sujet de cette problématique d'agentivité et de co-/contre-orientations téléonomiques entre sujets, dans le cadre de la TOE, et aussi de la pragmatique.

18. Meunier (1974 : 19) fait la part belle au « système de modalités évaluatives ou « appréciatives » (cf. Culioli, 1968), ayant pour représentants, entre autres,

3. LA MODALISATION OU LA PART DU SUJET COMME OPÉRATION DE MESURE

On peut s'interroger sur la définition de Benveniste selon laquelle la modalité consiste en « une assertion complémentaire portant sur l'énoncé d'une relation » (1974 : 187)¹⁹ : on peut en effet se demander si ce qui s'applique au sens étroit de la modalité, à savoir au domaine sémantique du possible et du nécessaire, ne pourrait pas être étendu à la modalité (au sens large) de l'assertion. C'est du moins dans ce sens que Culioli a élaboré ses quatre rangs ou types de modalité, au premier rang desquels il place l'assertion, l'interrogation, l'injonction et même l'hypothétique, (cf. 1) dans la citation ci-dessus, dans laquelle « affirmation ou négation » correspond à l'assertion à polarité positive ou négative). S'établit alors un possible mode de résolution de la seconde difficulté (relative à l'établissement d'une typologie des modalités), dans la mesure où le concept de lexis de Culioli, proche du *dictum*, présente le contenu propositionnel comme pré-assertif, indépendamment des prédicats modalisants *pouvoir* et *devoir*. Or l'assertion est liée à l'énonciation chez Culioli, ce qui le fait avancer que « le passage à l'assertion (au sens de « énonciation par un sujet ») implique une modalisation », c'est-à-dire l'affectation d'une modalité (1999a : 24)²⁰. Culioli s'intéresse à tous les types de modalité, large comme étroite, dans le cadre d'une « pragmatique intégrée »²¹. Une telle approche inclut la modalité dynamique de capacité du sujet au sein de la modalité de rang 4) comme de la modalité de rang 1), puisqu'on est dans le domaine de l'assertion effectuée dans le cadre du plan modal

< heureux >, < agréable >, < souhaitable >, etc., et leurs contraires. » au sein de sa typologie des « modalités d'énoncé » (M 2). Voir note 8 *supra*.

19. Benveniste 1974, *PLG*, T.2, p. 187 dans « Structure des relations d'auxiliarité », 1965.

20. Cf. Denizot, Wyld, dans ce volume.

21. Cf. Parret (1976 : 58-62) au sujet d'une pragmatique linguistique « actionnelle » intégrée au modèle génératif et transformationnel de Chomsky. Parret fait une large place à la théorie des actes de langage de Searle et considère la modalité déontique comme relevant d'un type de « modalités illocutionnaires » (p. 56 ; p. 61). « L'ordre, la permission et l'interdiction sont, en effet, des actes de langage qui sont gouvernés par des règles autres que celles des implications logiques » (p. 57). Chez Culioli, on a vu que la pragmatique des actes de langage est intégrée au rang 1 de modalité et que la pragmatique des relations intersubjectives fait l'objet du rang 4 de modalité, avec des possibilités de chevauchement des rangs 1 et 4 dans le cas de l'injonction et de la modalité déontique. Cf. citation de Culioli (1999a : 24) par Meunier (1974 : 14, note 1) page 11 *supra*.

du certain virtuel²² ; elle permet à l'injonction d'appartenir aussi bien au rang 1) qu'au rang 4), du fait de la présence de relations entre plusieurs sujets (on est alors proche de la modalité déontique)²³. Cette association de plusieurs types de modalités est le propre des modalités linguistiques qui ne fonctionnent pas comme des catégories étanches²⁴.

Chez Culioli, il y a ainsi une théorie du langage et des langues qui fait toute sa place à une théorie de l'assertion, indissociablement liée à une théorie de la modalisation, et ce dans le cadre d'une théorie de l'accessibilité, entendue comme construction d'un chemin d'accès entre des termes plongés dans un système de repérage, système lui-même construit par un sujet qui en est l'origine, notamment modale. Sans doute en référence à l'étymologie du terme latin *modus* 'manière', 'mesure', Culioli relie la catégorie de la modalité au sens large à une opération de mesure :

toute assertion concerne l'adéquation, pour un sujet, entre énoncé et valeur référentielle (*p* est-il le cas ? nous ramène à (1) étant donné que « quelque chose est le cas », dans quelle mesure *p* est-il la bonne désignation du quelque chose en question ? (2) étant donné *p*, hors assertion, c'est-à-dire « *p* est/n'est pas le cas », dans quelle mesure puis-je conjoindre « *p* (ou autre que *p* est le cas) » et « *p* est/n'est pas le cas » pour aboutir à « *p* est le cas » ?) Dit autrement, on voit que toute modalité comporte une mesure : l'interrogation : « dans quelle mesure ? », l'assertion : « en toute mesure / en aucune mesure », l'hypothétique : « dans la mesure où », la capacité : « être en mesure de » ; etc. (Culioli 1999b : 92 ; c'est moi qui souligne)²⁵.

L'étude des types de modalité et de l'opération de modalisation conduit à l'élaboration d'une théorie du sujet²⁶ et à l'établissement d'une typologie des différentes instances subjectives, parmi lesquelles figure ce que j'ai appelé (après d'autres) le « sujet modal », à savoir « l'asserteur ». À côté de l'instance de l'« énonciateur » qui se décline sur le mode de l'engagement énonciatif d'une part (le sujet garant de son assertion²⁷) on a l'instauration d'une instance de représentation qui

22. Cf. Wyld, dans ce volume, au sujet du groupe verbal, et Ziegeler, dans ce volume, au sujet du groupe nominal.

23. Cf. Collin dans ce volume.

24. Cf. Dhorne dans ce volume.

25. Culioli 1999b, *PLE*, T.3, p. 92 dans « Accès et obstacles dans l'ajustement intersubjectif », 1997.

26. Cf. Wyld, Gosselin, Hassler, Okubo, Dhorne, Modicom, dans ce volume.

27. Culioli 1990 ; *PLE*, T.1, p. 43 dans « La linguistique : de l'empirique au formel », 1987.

asserte la relation prédicative (ou Sujet-Prédicat, notée S/P) dans la situation d'énonciation (le sujet qui sait, pense, croit que p < telle S/P > est le cas²⁸) – ces deux figures du sujet étant plus ou moins confondues ou séparables en contexte. Il convient évidemment de prendre aussi en compte, dans la configuration du paramètre S [= la coordonnée subjective de la situation d'énonciation, notée Sit], la figure du locuteur²⁹ (le sujet qui dit, profère l'énoncé, ou encore le sujet parlant au sens strict du terme).

Culioli se situe ainsi dans une théorie de la communication dans laquelle le « sujet doit construire le système par rapport à un autre sujet à qui il veut faire partager sa représentation » (1999a : 167)³⁰. Comme je l'ai déjà dit, cela pose la question de l'origine énonciative du système de repérage, à savoir le paramètre S (défini ici plus précisément comme étant la « construction d'un sujet origine et d'une relation inter-subjective », 1999a : 167) et la question de la complexité de ses figures – de sa structuration polyphonique pour évoquer les travaux de Ducrot³¹ et ceux sur les centres déictiques multiples³². On peut penser que chez Culioli, la polyphonie est intégrée au sein des diverses instances du paramètre S, selon une terminologie proche, mais en fait distincte de celle de Ducrot, et ce bien que Culioli n'emploie jamais le métaterme de « voix » emprunté à Bakhtine³³. Ainsi, le « sujet modal »

28. Culioli 1990 ; *PLE*, T.1, p. 44 dans « La linguistique : de l'empirique au formel », 1987 ; p. 131 dans « Stabilité et déformabilité en linguistique », 1986.

29. Cf. Filippi-Deswelle 2012d, 2013, 2014a et 2014b.

30. Culioli, 1999a, *PLE*, T.2, p. 92 dans « Les modalités d'expression de la temporalité sont-elles révélatrices de spécificités culturelles ? », 1993.

31. Cf. Hassler, Okubo, dans ce volume.

32. Cf. Hassler, et aussi Modicom, dans ce volume.

33. Dominique Ducard, lors d'un entretien avec Antoine Culioli, précise que « nous n'avons plus alors un simple locuteur mais un énonciateur, avec son co-énonciateur, et nous sommes dans le domaine de l'intersubjectivité, que vous avez introduit en linguistique, pour rendre compte de la relation entre subjectivités dans l'échange discursif, avec, dites-vous, une « relation de soi à soi » et une « relation à un autre que soi », pouvant renvoyer à soi et à l'autre. » À côté du co-énonciateur, noté S1, correspondant à l'interlocuteur, il y a aussi S'0, qui renvoie au coénonciateur sans trait d'union, afin de construire une instance autre « de soi à soi », distincte du locuteur-énonciateur, noté S0. Antoine Culioli lui répond que « Le S'0 était en effet déjà là dès 1965. [...] Le dédoublement du locuteur et de l'auditeur en locuteur-auditeur et la place du langage intérieur dans la production et l'interprétation d'un message sont des phénomènes essentiels. Mais ça n'a pas vraiment pris. Après on a fait référence à Vygotski, à Bakhtine, avec la polyphonie, le dialogisme, mais le dialogisme ne dit pas la même chose, et la polyphonie, c'est très différent. » (Culioli 2018 : 252-254 dans *PLE*, T. 4. Dans « Un témoin étonné du langage, Entretien avec Dominique Ducard » dans *Espaces théoriques du langage. Des parallèles flous*, Cl. Normand et E. Sofia (dirs.), Louvain-La-Neuve,

(Bally) est un « sujet asserteur » chez Culioli, et j'ajoute, pour ma part, un sujet « asserteur-mesureur ».

Culioli précise que « cette origine est à la fois absolue et ajustable » (id. p. 167). On rejoint par là une préoccupation majeure qui traverse mes recherches – portant sur la relation de concession et la modalité de l'assertion, et sur la construction du sujet modal et le mode de la dé-prise en charge à l'œuvre dans l'étude des connecteurs *though* et *anyway*³⁴ – cette préoccupation, donc, touche au concept central d'ajustement dans la TOE d'Antoine Culioli. En effet, toute mesure s'accompagne d'un ajustement.

Si l'on accepte, comme c'est souvent le cas, de définir la modalité comme l'attitude³⁵ du sujet à l'égard de ce qu'il énonce – j'ajouterai « attitude » au sens de *part du sujet* entendue comme *mesure* – il faut préciser qu'une telle définition provient d'une mise en fonctionnement dynamique, et non statique, de l'activité langagière de « représentation, référenciation et régulation » (ainsi définie par Culioli³⁶) et manifeste un ajustement du sujet à ses représentations comme aux moyens linguistiques dont il dispose pour les exprimer face à un autre sujet³⁷. Que l'on songe à l'étymologie du terme « ajustement », dérivé de l'adjectif « juste », dont l'un des sens techniques est « exact par la

Éd. Academia, 2013, p. 128-172). Voir également Nølke (2013 : 129-131) pour une synthèse des origines de la théorie de la polyphonie selon Ducrot et une présentation de la ScaPoLine, branche scandinave de cette théorie (p. 131-141). Dans le même ouvrage, voir Bres (2013), Perrin (2013) et Rabatel (2013) sur la polyphonie et le dialogisme hérités de Bakhtine.

34. Cf. Filippi-Deswelle 2009, 2010, 2014a.

35. Cf. Le Querler (2004 : 646 ; 650) : « La définition proposée pour la modalité est la suivante : la modalité est l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. » ; « On a défini précédemment la modalité comme l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. »

36. « L'activité de langage se ramène à trois ordres d'opération :

- opération de représentation,
- opération de référenciation,
- opération de régulation. »

(Culioli 1999a ; *PLE*, T. 2 : 161 dans « Les modalités d'expression de la temporalité sont-elles révélatrices de spécificités culturelles ? », 1993).

37. Selon Culioli, le traitement de l'accessibilité est indissociable de la « question de la mesure et de l'ajustement » ; en effet, « la relation entre sujets énonciateurs entraîne un ajustement complexe, parce que nous ne fonctionnons pas comme des machines pré-réglées et synchronisées, qui auraient en commun un stock de représentations fixes. Bref, il n'y a ni pré-réglage, ni harmonie pré-établie. Cela signifie que nous nous accordons, nous nous ajustons les uns aux autres, de sorte que nos représentations subjectives soient à portée d'autrui. » (Culioli 1999b ; *PLE*, T.3 : 92 dans « Accès et obstacles dans l'ajustement intersubjectif », 1997).

mesure » d'après le *Dictionnaire historique de la langue française*, p. 1940). Ainsi, la modalité est entendue par Culioli comme « prise en charge subjective (confirmation ; polémique ; supputation ; etc.) par rapport au co-énonciateur (qui fournit une autre origine, à partir de laquelle se construit le système de référence) ». Culioli avance l'idée que

l'origine de cette situation réside sans nul doute dans la triple activité de représentation, référenciation, et régulation, où se noue l'ordre temporel avec l'aspectuel et le modal. On pourrait même avancer la proposition, certes conjecturale, que la catégorie de la modalité se construit d'abord à partir de la représentation du sujet comme agissant sur le monde (et sur autrui) ; d'où la représentation linguistique de l'assertion, de l'injonction, de l'interaction, qui ont, pour socle, la téléonomie, la valuation, la capacité d'agir, donc de vouloir faire, ou l'expérience de subir. (Culioli 1999a : 173)³⁸.

À travers l'étude de la modalité, se déclinant sous la forme de divers types de modalités linguistiques, inspirées de la logique modale certes mais non strictement superposables, le linguiste tente de reconstituer le travail de mise en relation, de mise en réseau, effectué par l'énonciateur, sur le mode de la tension vers l'énonciation adéquate relativement à telle représentation, telle validation, telle prise en charge dans la situation d'énonciation. Davantage qu'en termes de vérité, c'est en termes de recherche de conformité, et donc d'ajustement, que l'activité modale du sujet est appréhendée par le linguiste, du moins dans une perspective culiolienne. En pragmatique, on parle de sincérité³⁹.

4. LES CLASSES DE MOTS ET LES CATÉGORIES SÉMANTIQUES À L'ŒUVRE DANS LES MODALITÉS LINGUISTIQUES

La définition de Benveniste selon laquelle la modalité consiste en « une assertion complémentaire portant sur l'énoncé d'une relation » (1974 : 187)⁴⁰ – ce que j'ai appelé la *part du sujet* comme opération de *mesure* – se manifeste sur le plan des structures linguistiques au niveau de la syntaxe des énoncés. Selon Cervoni (1987 : 81-89), le « noyau dur » des modalités proprement linguistiques renvoie à l'expression des

38. Culioli 1999a, *PLE*, T.2, p. 173 dans « Les modalités d'expression de la temporalité sont-elles révélatrices de spécificités culturelles ? », 1993.

39. Cf. Gosselin dans ce volume.

40. Cf. note 19 *supra*.

« modalités propositionnelles » et des « auxiliaires de mode », illustrée respectivement par « Il est nécessaire que Pierre revienne » et « Pierre doit revenir » en français. Ce linguiste précise qu' « on peut les mettre sur le même plan parce que les unes et les autres ont une signification essentiellement modale parfaitement explicite » (1987 : 81). C'est ce qu'on appelle en linguistique la modalisation syntaxique externe à la S/P d'une part, et interne à la S/P de l'autre⁴¹. D'après Cervoni (1987 : 83, note 1), « la modalité est une détermination portant sur une proposition. D'un point de vue logique, *Il peut venir*, contient une proposition intégrée tout autant que *Il est possible qu'il vienne*. » Étudions brièvement ce « noyau dur » des modalités linguistiques.

Dans le cas de la modalisation externe, il s'agit de l'emploi d'un pronom (d'une proforme) impersonnel(le)/ « unipersonnel » (Cervoni 1987 : 82) suivi du verbe *être* conjugué (ici au présent de l'indicatif) à la troisième personne du singulier et de l'adjectif attribut *nécessaire* (ici) formant « une assertion complémentaire » (Benveniste) (*modus*) portant sur la relation prédicative <Pierre / revenir> introduite par *que* + subjonctif présent (ici, à côté de *de* + infinitif), sous la forme d'une proposition subordonnée conjonctive complétive conjuguée, sujet extraposé, en guise de *dictum*. La relation de paraphrase permet d'envisager, selon la méthodologie du travail en micro-système, une famille paraphrastique d'énoncés comme *Que Pierre revienne est nécessaire / Le retour de Pierre est nécessaire / Pierre doit revenir*. En revanche, **Nécessaire est que Pierre revienne / *Est nécessaire que Pierre revienne* sont agrammaticaux, d'où le recours à *Il* comme sujet syntaxique de *est nécessaire* selon un ordre déclaratif contraint, s'il est question d'une affirmation à polarité positive.

Dans le cas de la modalisation interne, l'auxiliaire (ou le verbe) modal *devoir* est conjugué au présent de l'indicatif ; ici, il s'accorde en personne et en nombre avec le groupe nominal sujet *Pierre* placé sur sa gauche, et est suivi du verbe lexical du troisième groupe intransitif *revenir* à l'infinitif (direct). *Devoir* vient modaliser la même relation prédicative (*dictum*) <Pierre / revenir> au cœur du groupe verbal, *doit revenir*, ce qui conduit à l'énoncé d'une phrase simple en surface, et non plus complexe. En fonction du type de source déontique (de la contrainte), objective ou subjective, on aura (moyennant un possible changement de personne grammaticale en contexte) l'une et/ou l'autre réalisation syntaxique de la signification modale suivante : soit la nécessité (objective, externe au sujet grammatical), soit l'obligation

41. À noter que Le Querler (2004 : 658) parle respectivement de « portée extra-prédicative » et de « portée intra-prédicative » du « marqueur modal ».

(subjective, interne au sujet ou provenant d'un autre sujet). La construction unipersonnelle en français se prête à la lecture en termes de nécessité, tandis que l'emploi de *devoir* est compatible avec la nécessité comme l'obligation avec *Pierre* pour sujet : *Pierre doit revenir*. Quant à *Je dois revenir*, les deux interprétations sont envisageables hors contexte. C'est alors que le passage inter-langues est éclairant⁴², dans la mesure où, en anglais par exemple, on obtiendra le marquage explicite soit de la nécessité avec le semi-auxiliaire modal *have to* dans *I have to come back*, soit de l'obligation avec l'auxiliaire modal *must* dans *I must come back*.

Notons que la structure unipersonnelle est apte à rendre les divers types de modalités, tels que la modalité déontique, comme on vient de le voir, la modalité épistémique (*Il est possible que Pierre revienne*), la modalité appréciative (*Il est impératif / souhaitable / stupide que Pierre revienne*). Pour ce qui concerne la modalité dynamique de capacité du sujet, il a un emploi personnel dans *Il (= Pierre) est capable de revenir* et l'adjectif modal *capable* prend une proposition infinitive en *de* + infinitif pour complément. Quant à la modalité désidérative ou boulique (de volition), on retrouve un lexème verbal, le verbe modal *vouloir*, suivi d'un infinitif : *Pierre veut revenir*. Cette fois-ci, le choix d'un adjectif entraîne une construction personnelle, *Pierre est désireux de revenir*, comme avec la modalité dynamique de capacité. On peut dès lors parler de modalité dynamique de volonté du sujet.

Ainsi, l'emploi d'un adjectif pour exprimer tel ou tel type de modalité en français est tributaire d'une construction unipersonnelle ou personnelle selon l'interprétation sémantique propre à la part du sujet modal comme mesure, comme ajustement modal, comme jugement de modalité sur une S/P. Plutôt que de parler de structure unipersonnelle comme le fait Cervoni⁴³, il vaudrait mieux partir de la signification de l'adjectif à valeur modale afin de trancher soit en faveur d'une construction impersonnelle ou personnelle. Cette dernière équivaut

42. Cf. Denizot, Okubo, Dhone, Kanté, Ziegeler, Collin, dans ce volume.

43. Cervoni (1987 : 90) situe « certains adjectifs évaluatifs » [*utile, intéressant, agréable, grave*, etc.] parmi la catégorie multiple de « la modalité impure » (p. 89-98) et fait remarquer de façon quelque peu contradictoire que « cependant il ne semble pas possible d'exclure ces tournures unipersonnelles du champ de la modalité parce qu'il n'existe pas le moindre critère pour justifier de telles exclusions » [traitées p. 99-102]. Ce que l'on constate, au contraire, c'est que ces tournures ne se distinguent en rien, du point de vue syntaxique, des *modalités propositionnelles*, auxquelles, d'ailleurs, elles peuvent facilement s'associer (ex. : *Il serait utile et même nécessaire de retrouver cette formule, mais malheureusement c'est impossible*). »

alors à l'emploi syntaxique interne des auxiliaires de mode : le *modus* est au cœur de la S/P, avec un complément à l'infinitif direct avec les modaux (+ infinitif) et indirect avec certains adjectifs modaux (*de* + infinitif).

La catégorie de l'adjectif⁴⁴ apparaît comme étant tout à fait centrale, à côté de l'emploi des modes et temps verbaux, et des auxiliaires (ou verbes) modaux. On la retrouve dans tous les types de modalité. Il convient donc de l'étudier⁴⁵ au même titre que les constructions verbales⁴⁶. Dans ce volume, on étend l'étude des modalités linguistiques aux adverbes et noms modaux, et aux particules modales.

5. SYNTHÈSE DU VOLUME

À tous les niveaux – celui du langage et celui des diverses langues – il y a du jeu, il y a de la place pour des variations au cœur même de l'invariance⁴⁷. À travers des études de cas favorisant la comparaison inter-langues, chère aux linguistes de l'ERLAC, ce volume souhaite interroger l'opération de modalisation tout comme les différents modes d'expression des modalités, aussi bien sous l'angle des modalisations internes que sous celui des modalisations externes aux énoncés. Ainsi, les chapitres qui suivent, en français et en anglais, permettent de croiser les regards sur les concepts théoriques⁴⁸ d'une part et sur les formes linguistiques – standard et non standard⁴⁹ – de l'autre. À ce sujet,

44. Cf. Rivière (1991) au sujet du traitement des adjectifs modaux dans le cadre de la TOE d'Antoine Culioli.

45. Cf. Jäger, Hassler, Okubo, Dhorne, dans ce volume.

46. Cf. Meunier (1974 : 18-24) pour une discussion intéressante au sujet des structures syntaxiques comme moyen permettant d'établir une typologie des modalités (d'énoncé) linguistiques (M 2). Voir note 8 *supra*.

47. Variations diachroniques : voir Denizot, Jäger, dans ce volume ; variations diatopiques : voir Jäger, Pimpão & Görski, dans ce volume.

48. Cf. Denizot, dans ce volume, sur la logique des mondes possibles de Martin et la nécessité de prendre en compte également le niveau énonciatif dans l'analyse ; Wyld, dans ce volume, sur la formalisation des opérations de validation et de modalisation dans la TOE ; Gosselin, dans ce volume, sur une présentation de la TMM, à savoir la Théorie Modulaire des Modalités linguistiques ; Marques, dans ce volume, sur la logique des mondes possibles de Kratzer ; Hassler, dans ce volume, sur la théorie polyphonique des centres déictiques multiples ; Modicom, dans ce volume, sur la pragmatique polyphonique d'Abraham et la scène énonciative de Paillard, d'inspiration culiolienne (TOE).

49. Cf. Denizot, dans ce volume, sur les modaux non standard en anglais.

plusieurs études portent sur les auxiliaires (ou verbes) modaux⁵⁰, sur les adjectifs⁵¹, adverbess⁵² et noms de modalité⁵³, et aussi sur les particules modales⁵⁴. Il est également question des différents statuts modaux des énoncés (modalité au sens large) et de l'emploi des modes et temps verbaux, ce qui met en perspective modalité et aspectuo-temporalité, de même que la syntaxe des énoncés simples par rapport à celle des énoncés complexes⁵⁵. En plus des formes, les fonctions sémantico-pragmatiques des modalités sont étudiées ; les deux grands types de jugement de modalité – épistémique et radical⁵⁶ / *root* – sont bien entendu sollicités pour être questionnés sur leur pertinence typologique, terminologique et explicative relativement aux langues naturelles dans leur diversité⁵⁷. On traite des modalités linguistiques en anglais⁵⁸, en allemand⁵⁹, en espagnol⁶⁰, en français⁶¹, en italien⁶², en

50. Cf. Denizot, Jäger, Wyld, Vatrican, Gosselin, Carretero & Zamorano-Mansilla, Marques, Hassler, Kanté, Collin, dans ce volume.

51. Cf. Jäger, Okubo, dans ce volume.

52. Cf. Carretero & Zamorano-Mansilla, Marques, Dhorne, dans ce volume.

53. Cf. Kanté, Ziegeler, dans ce volume.

54. Cf. Denizot, Modicom dans ce volume.

55. Cf. Gosselin, Hassler, Okubo, Pimpão & Görski, Collin, dans ce volume.

56. Rappelons que l'on doit cet étiquetage sémantique à Hofmann (1969 : 36) comme le signale Rotgé (1993 : 156) : « Le concept d'emploi « épistémique » est emprunté à T.R. Hofmann, qui l'a appliqué aux modaux de l'anglais ». Hofmann (1969 : 28-35) étudie les emplois du passif qui n'ont pas de contrepartie à l'actif avec les verbes de parole, de oui-dire et d'apparence, et un sujet animé : « Nous proposons de les dénommer « passifs épistémiques », car cette catégorie de verbes à forme passive ont comme effet de qualifier ou de limiter la valeur d'assertion du prédicat de la phrase » (Hofmann 1969 : 28). On retrouve là des assertions modalisées que l'on étiquetterait sans doute comme épistémiques-évidentielles de nos jours. Voir Hassler dans ce volume. Selon Hofmann (1969 : 36-37), « un modal peut avoir deux sens » : « le sens épistémique » correspond au sens « par lequel le modal semble affirmer quelque chose au sujet de la valeur de vérité (*truth value*) de la phrase plutôt que de qualifier prédicativement le sujet », dans le cas du sens « radical ». On retrouve l'opposition *dicto/de re* des scolastiques dans cette définition. Voir Denizot, Wyld, dans ce volume. Voir Dufaye (2001a : 5-30) pour un exposé critique des appellations « épistémique/radical » ; également pour une présentation des quatre ordres ou rangs de modalité chez Culioli (cf. page 11 de cet avant-propos *supra*).

57. Cf. Denizot, Jäger, Wyld, Vatrican, Gosselin, Carretero & Zamorano-Mansilla, Marques, Kanté, dans ce volume.

58. Cf. Jäger, Wyld, Carretero & Zamorano-Mansilla, Kanté, Ziegeler, Collin, dans ce volume.

59. Cf. Hassler, Modicom, dans ce volume.

60. Cf. Vatrican, Hassler, dans ce volume.

61. Cf. Gosselin, Hassler, Okubo, Kanté, Ziegeler, Collin, dans ce volume.

62. Cf. Hassler dans ce volume.

japonais⁶³, en portugais⁶⁴, et aussi en grec ancien de l'époque classique (Platon)⁶⁵.

Les modalités concernent aussi les modes d'énonciation :

- direct vs indirect (que l'on songe à la problématique du discours rapporté⁶⁶ d'une part, ou aux interprétations explicites et implicites des actes de langage en pragmatique d'autre part) ;
- immédiat vs médiatisé (où il est question de mettre l'accent sur le statut de la source ou de la nature de l'information ; « le médiatif ou le testimonial » ou « evidentiality » en anglais – à savoir « l'évidentiel »⁶⁷).

Dans les deux cas, cela pose la question de la pluralité des origines subjectives⁶⁸ dans un même énoncé et de la délimitation de la subjectivité propre à l'énonciateur. Cette question se pose également dans le cas de l'emploi de la négation⁶⁹. Les divers plans modaux sont convoqués, *realis* et *irrealis*⁷⁰, notamment dans le cas de l'énoncé de propriété⁷¹ et l'énoncé à valeur générique⁷².

6. ORGANISATION DU VOLUME

Au-delà de l'hétérogénéité des formes et de la catégorie logico-sémantique de la modalité, on peut retrouver une homogénéité de fonctionnement au niveau opérationnel, l'opération de modalisation étant vue comme la part du sujet modal en tant qu'origine d'une opération de mesure et d'ajustement portant sur ce qu'il convient d'énoncer et de prendre en charge selon différents degrés, sur les plans prédicatif et intersubjectif, dans les domaines énonciatifs du validé ou du validable.

63. Cf. Okubo, Dhorne, dans ce volume.

64. Cf. Marques, Hassler, Pimpão & Görski, dans ce volume.

65. Cf. Denizot dans ce volume.

66. Cf. Hassler dans ce volume.

67. Cf. Carretero & Zamorano-Mansilla, Marques, Hassler, dans ce volume.

68. Cf. Hassler, Okubo, Dhorne, Modicom, dans ce volume.

69. Cf. Denizot, Wyld, Hassler, Okubo, Dhorne, dans ce volume.

70. Cf. Gosselin, Hassler, Kanté, Pimpão & Görski, dans ce volume, au sujet de l'alternance des modes verbaux dans les subordonnées.

71. Cf. Wyld, Vatrican, dans ce volume, au sujet de la modalité *de re* dynamique, impliquant l'importance des types de procès (Aktionsart) chez Vatrican. Voir aussi Dhorne dans ce volume.

72. Cf. Ziegeler, dans ce volume, concernant le mode *irrealis* dans l'association Déterminant + Nom + marque de Nombre (singulier / pluriel).

6.1. Première partie : Délimitation des types de modalité

Les quatre premiers chapitres traitent des divers types de modalité. Les études de Denizot, Jäger et Wyld offrent, à des degrés divers, un panorama des modalités déontique, directive, dynamique, appréciative et épistémique, y compris assertive. S'ensuit un zoom sur la modalité dynamique de capacité du sujet syntaxique dans celle de Vatrican, avec une attention particulière portée aux types de procès, afin de différencier le fonctionnement verbal de *saber* / *poder* + infinitif en espagnol. Wyld avait délimité précédemment la modalité *de re* dynamique par opposition aux modalités *de re* déontique et *de dicto* épistémique en anglais, en proposant un regroupement original basé sur la distinction entre deux niveaux opérationnels, à savoir le niveau inférieur de l'opération de validation et le niveau supérieur de l'opération de modalisation dans une perspective formalisante empruntée à la TOE de Culioli.

Jäger fait une place importante aux modalités déontique et directive⁷³, mais aussi épistémique et appréciative. Elle mesure le déclin à travers le temps de l'emploi de certains auxiliaires modaux, remplacés par des expressions de modalité, en relatif déclin elles aussi. Denizot observe une hiérarchisation des modalités épistémique et déontique lors de la co-occurrence de l'adjectif verbal d'obligation en –τέον au potentiel, c'est-à-dire associé à la particule modale ὅν et au verbe copule εἶη (*être*) en grec ancien de l'époque classique (Platon, Xénophon). Il s'agit là d'un emploi rare, à rapprocher de celui, non standard, des doubles modaux en anglais. Autre emploi remarquable, celui de l'adjectif verbal d'obligation en –τέον avec la négation μή non assertive dans les cas de disjonction. Sur le plan de la variation diachronique, les études de Jäger et Denizot montrent respectivement des exemples de réorganisation du système verbal modal de l'anglais et de tel état de la langue grecque à l'époque classique, qui n'a pas perduré.

Dans le chapitre 1, « L'adjectif verbal d'obligation en grec ancien : quelques particularités modales », Camille DENIZOT présente des emplois rares de l'adjectif verbal d'obligation en –τέον, forme morphologique synthétique, à côté des formes lexicales analytiques des verbes δεῖ (impersonnel) et χρή suivis de l'infinitif (*il faut* / *on doit*). Ce micro-système renvoie à l'expression de la modalité déontique. Tout d'abord cette linguiste étudie la co-occurrence entre l'adjectif verbal

73. Cf. Collin dans ce volume.

d'obligation en –τέον et la négation non assertive μή (par opposition à la négation assertive ού) d'un infinitif et note que cet emploi est possible en contexte de disjonction (*s'il faut p ou s'il faut ne pas p*) à condition que les locuteurs puissent disjoindre la modalité déontique du contenu propositionnel (ce qui était vraisemblablement le cas). Dans ce cas, la négation porte sur ce dernier, et non sur la modalité. On est en présence du besoin des locuteurs grecs de prendre en compte un type d'altérité qui nécessite une désambiguïsation de l'interprétation. La suite de l'étude traite d'un autre emploi rare de l'adjectif verbal d'obligation : le contexte est cette fois dominé par l'emploi du potentiel ou d'une situation hypothétique qui favorise une interprétation épistémique au sein de laquelle la modalité *de re* déontique peut avoir cours ; il s'agit de la possibilité d'une nécessité. Outre le cadre théorique de la logique des modalités de Martin auquel Camille Denizot se réfère, il est fait une large place au pouvoir explicatif de l'analyse énonciative de la négociation entre sujets locuteurs et interlocuteurs. Ce chapitre présente un autre type de co-occurrence : celui de la modalité *de dicto* épistémique renforcée par un adverbe de phrase du type *peut-être*. En conclusion il est jugé nécessaire de travailler sur les trois niveaux suivants : prédicatif, modal et énonciatif. Une attention toute particulière est apportée à la traduction des exemples en grec ancien vers le français, ainsi qu'à la comparaison inter-langues – le cas de l'emploi non standard des doubles modaux en anglais est brièvement évoqué en fin d'étude.

Dans le chapitre 2, « Changes in the Use of Adjectives, Quasi-modals, and Lexical Verbs of Obligation and Necessity in Spoken American English », Verena JÄGER s'intéresse aux « expressions de modalité » de l'anglais, rarement étudiées en comparaison avec les auxiliaires modaux *must* et *should* : en particulier, elle oppose *must* aux quasi-modaux *be to*, *be supposed to*, *had/d better*, *be bound to*, aux adjectifs modaux *critical*, *crucial*, *essential*, *imperative*, *necessary*, et aux verbes lexicaux à contenu modal *require*, *force*, *oblige*, *urge to* et *insist*, *demand that*. Cette étude, à la fois diachronique et diatopique, traite de formes provenant du Corpus COCA dans la rubrique anglais américain parlé (*spoken American English*) sur une vingtaine d'années des XX^e et XXI^e siècles. L'auxiliaire modal *must* est en net déclin tandis que les expressions de modalité sont moins employées elles aussi au fil du temps, mais dans une moindre mesure que *must*. Les quasi-modaux donnent lieu à une grande diversité de valeurs déontiques, objectives et subjectives : *be to* (règles, lois et ordres rapportés), *be supposed to* (modalité déontique

objective), *had/'d better* (conseil, ordres, menace), à l'exception de *be bound to* (rarement déontique) qui relève davantage de la modalité épistémique (conviction forte, comme *will*). Parmi les adjectifs, certains expriment la modalité appréciative liée au souhaitable : *necessary, critical, essential* ; *imperative* prend quant à lui une valeur directive de type déontique subjective. Les verbes lexicaux fonctionnent de manière relativement homogène dans le domaine de la modalité déontique ou dynamique pour *force* (maladies, catastrophes naturelles). Ainsi on assiste à une réorganisation du système des modaux en anglais américain parlé contemporain, faisant la part belle aux expressions de modalité alors que l'emploi des modaux centraux (les auxiliaires modaux) est en net déclin. J'ajouterai pour ma part que la désambiguïsation des types de modalités, propre aux expressions de modalité, y est sans doute pour quelque chose.

Dans le chapitre 3, « Modality and Validation », Henry WYLD opte pour la même terminologie que Camille Denizot en traitant des modalités *de dicto* et *de re*, et en distinguant les niveaux prédicatif, modal et énonciatif. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la TOE d'Antoine Culioli. À partir d'exemples en anglais, il est fait un large panorama des divers types de modalité(s) dans une perspective plus théorique qu'empirique. Il s'agit de réévaluer la distinction binaire *modus/dictum* afin d'aboutir à un fonctionnement ternaire faisant sa juste place à l'opération de validation à côté des opérations de prédication et de modalisation. Il convient à ce sujet de faire la distinction entre différents types d'énoncés : les énoncés de type événement et les énoncés de propriété. Ces derniers, typiquement repérés par rapport au plan modal du certain virtuel, et non par rapport au moment de l'énonciation (dans le certain), font l'objet d'une opération de prédication, et non de validation, sur laquelle porte l'opération de modalisation, dans le cadre de la modalité *de re* de type dynamique. Selon Henry Wyld, les modalités *de dicto* épistémique et *de re* de type déontique sont réunies, dans la mesure où l'opération de prédication est soumise à l'opération de validation (domaine du valide pour l'assertion stricte avec modalisation zéro ; domaine du validable pour les autres types de modalités), faisant elle-même l'objet de l'opération de modalisation. Dans ce modèle explicatif, les outils métalinguistiques sont relationnels dans la mesure où ils représentent diverses relations de repérage hiérarchisées les unes par rapport aux autres. Lorsque l'opération de validation est prise en compte, le rapport à l'altérité se décline en termes de portée de la négation sur le contenu propositionnel ou sur le prédicat et non sur l'opérateur de validation

lui-même, ce qui permet de parler de validation / validabilité à polarité positive ou négative plutôt que d'absence de validation / validabilité dans le cas de la polarité négative.

Dans le chapitre 4, « La modalité 'dynamique' dans les constructions *saber* / *poder* + infinitif en espagnol », à la suite de Palmer, Axelle VATRICAN donne à la modalité « dynamique » le statut de type de modalité à part entière à côté des modalités épistémique et déontique, et met en évidence le fait que les emplois de cette dernière sont particulièrement contraints en espagnol. À travers l'étude du micro-système formé par les verbes modaux *saber* et *poder* suivis de l'infinitif, cette linguiste montre que le filtre du contexte est essentiel à l'emploi de l'un par rapport à l'autre ainsi que le type de procès (*Aktionsart*) associé au verbe lexical à l'infinitif. La valeur de capacité du sujet grammatical est construite par *saber* comme indépendante d'un repérage par rapport à la situation d'énonciation, dans le cadre des énoncés de propriété nécessitant des procès de type état, ou de type accomplissement et achèvement bornés à droite ; le procès est délimité dans le temps et itéré, d'où une valeur de comportement caractéristique de S. *Poder* permet d'exprimer la capacité de S quand le contexte filtre la construction de circonstances extérieures ou de facteurs internes au sujet mais de nature circonstancielle, spécifique, avec ancrage dans la situation d'énonciation. En ce sens, au sein de la comparaison inter-langues *savoir* en français belge / *poder*, Axelle Vatrican souligne le fait que *savoir* signifie *pouvoir* « en ce moment », donc en relation avec le moment d'énonciation, dans un contexte pragmatique de type politesse ; on est alors situé dans une valeur directive. L'interprétation épistémique de *poder* est possible avec un verbe à l'infinitif de type état mais ne fait pas l'objet d'une étude détaillée au sein du chapitre 4.

6.2. Deuxième partie : la modalité épistémique

Les trois études qui constituent la deuxième partie du présent volume interrogent la modalité épistémique, d'une part, et aussi évidentielle, de l'autre. Tandis que les deux premières (Gosselin ; Carretero & Zamorano-Mansilla) tiennent compte des apports de la logique modale avant de proposer des analyses explicatives proprement linguistiques, la troisième étude (Marques) adopte un point de vue logique (celui de Kratzer) plutôt qu'énonciatif ou pragmatique quant au traitement de la modalité épistémique, qui s'ouvre sur celui de la modalité évidentielle. Carretero & Zamorano-Mansilla distinguent les deux types de modalité et suivent en cela une approche dite étroite du

possible et du nécessaire, tandis que l'étude de Marques a pour objet de mettre au jour les fonctionnements épistémique et évidentiel dans le cadre d'une approche dite large du possible et du nécessaire. L'évidentiel est simplement mentionné par Wyld (Première partie, chapitre 3) et fait l'objet d'un traitement à part entière dans la troisième partie (Hassler, chapitre 8).

L'assertion, modalisée par le prédicat factif français *savoir que p* (Gosselin, chapitre 5), ou par l'adverbe anglais *certainly* (Carretero & Zamorano-Mansilla, chapitre 6), trouve sa place au sein de la modalité épistémique, dans la mesure où elle ne relève pas forcément de la problématique de la vérité objective de la modalité aléthique ou d'une certitude en tout ou rien ; en discours, elle peut être subjective en ce qu'elle renvoie à un repérage par rapport à un locuteur qui s'y associe (assertion de *p*) ou l'accorde (assertion présupposée de *que p*) ou encore la conforte (*certainly* et l'assertion renforcée). En revanche, l'adverbe portugais *alegadamente* fonctionne au sein de la modalité évidentielle quand il prend une interprétation citative, rapportant une information non partagée, venant d'autrui (Marques, chapitre 7). Ce qui fait la différence entre les deux types de modalité, c'est le critère du degré d'engagement du locuteur relativement à la valeur de vérité attachée à l'énoncé. Dès qu'il y a évaluation des chances de réalisation de la S/P, il y a épistémicité.

Dans le chapitre 5, « Marqueurs de modalité épistémique et calcul des valeurs modales : sémantique de *savoir que* », Laurent GOSSELIN, à l'instar de Denizot, Wyld et Vatrican, insiste sur la nécessité de prendre en compte les apports de la logique modale et de la philosophie de la connaissance tout en précisant que ces cadres théoriques sont insuffisants pour expliquer le fonctionnement des langues naturelles comme le français. Il est certes indispensable de chercher à rendre compte des inférences valides issues de *p* et de *savoir que p* (opposé en micro-système à *croire que p*), – *je sais que p* et *je sais que X (Pierre) sait que p* à partir de *X (Pierre) sait que p*, et non *Pierre sait que je sais que p* –, mais il convient de faire appel à des critères sémantiques et énonciatifs, qui fournissent des explications proprement linguistiques sur le fonctionnement inférentiel des prédicats factifs (qui font référence à des faits). Laurent Gosselin présente sa Théorie Modulaire des Modalités linguistiques (TMM), puis adapte un principe logique en en faisant une métarègle, ici la métarègle de « présomption de sincérité » (d'inspiration pragmatique). La construction « *V que p* » (verbe à l'infinitif *que p*) implique « un jugement sur un jugement », en l'occurrence l'assertion de *p* implique celle de *je sais que p*, dans la

mesure où le locuteur s'associe à l'assertion de *p* et accorde la présupposition de *p* dans *savoir que p*. En revanche, le locuteur se dissocie de *p* dans *croire que p*. Ainsi, le locuteur prend en charge (s'associe ou accorde) une modalité épistémique au moins au moment où il l'énonce, d'où l'emploi contraint du présent de l'indicatif.

Dans le chapitre 6, « Disentangling epistemic modality, neighbouring categories and pragmatic uses: the case of English epistemic modal adverbs », Marta CARRETERO et Juan Rafael ZAMORANO-MANSILLA étudient les auxiliaires modaux de l'anglais *might*, *must*, *can* et *can't*, et plus particulièrement les adverbess *perhaps* / *maybe*, *probably*, relevant d'une interprétation épistémique, à côté de *approximately*, *certainly*, *arguably*, *allegedly*, *frankly* et *possibly*, dans le cadre de l'annotation du corpus CONTRANOT qu'il convient de rendre accessibles aux annotateurs, ce qui implique des procédures de simplification et de désambiguïsation des contextes où plusieurs types de modalité se chevauchent. Le principal critère retenu est celui de la valeur sémantique en contexte des formes sous examen, en fonction de laquelle tel type de modalité voisin est ou non inclus dans le corpus. La modalité épistémique est définie comme suit : il s'agit de l'évaluation des chances qu'une proposition soit ou devienne vraie. Il arrive qu'en contexte l'interprétation épistémique soit proche de l'expression du degré d'approximation (notamment dans les contextes de quantification temporelle), de l'opinion, de l'évidentiel, du miratif et de la sincérité. Seules les catégories de l'approximation et de l'opinion comportent un trait commun avec le sens sémantique de certitude ou de degrés d'incertitude des modaux ou adverbess épistémiques ; les autres ont été exclues du système d'annotation. L'étude de *can*, *can't*, *couldn't* et *possibly*, et de leur co-occurrence, permet de poser la question de la frontière (parfois) floue entre les modalités épistémique et dynamique. Contrairement à l'espagnol qui possède deux lexèmes verbaux distincts *saber* / *poder* + infinitif (Vatrican, première partie, chapitre 4), l'auxiliaire modal *can* est davantage ambivalent en anglais, mais avec *can't* et *couldn't* (*can* au présent et au prétérit nié par la négation *not* contractée) l'adverbe *possibly* prend une valeur uniquement dynamique. Lorsqu'il y a une interaction entre la modalité épistémique et des facteurs pragmatiques qui influent sur l'interprétation des formes modales en contexte (actes de langage, stratégies de politesse), ou qu'on rencontre la construction interpropositionnelle d'une valeur concessive (*perhaps* / *maybe*... *but*...), Marta Carretero et Juan Rafael Zamorano-Mansilla ont choisi de les inclure dans le système d'annotation du corpus CONTRANOT.

Dans le chapitre 7, « On the meaning of some epistemic adverbs in Portuguese », Rui MARQUES opte d'emblée pour une approche large du domaine « épistémique/évidentiel », caractérisé par la source du savoir et le mode d'obtention des connaissances, et les degrés d'(in)certitude (faible, moyen, élevé) exprimés par certains adverbess de phrase en portugais. *Alegadamente* (« à ce qu'on dit » ; « allegedly ») est à part, il entre dans la catégorie des adverbess évidentiels de type citatif, sans engagement du locuteur, et donc non épistémique. Cela pose le problème du nombre de sous-classes d'adverbess, notamment épistémiques, mais également de l'interprétation évidentielle des adverbess *supostamente* (« de façon supposée » ; « supposedly ») et *presumivelmente* (« de façon présumée » ; « presumably »), paraphrasables par *alegadamente* dans les contextes appropriés. Par ailleurs, les adverbess sous examen peuvent s'employer en co-occurrence avec les verbess modaux du portugais, qu'ils expriment un fort ou faible degré d'(in)certitude, voire une valeur radicale de type circonstanciel (dynamique). Concernant *possivelmente* (« possiblement » ; « possibly ») et *certamente* (« certainement », « certainly »), une inférence est à l'œuvre plutôt que leur signification intrinsèque. Pour *eventualmente* (« éventuellement », « by chance » / « perhaps »), il s'agit d'une conjecture. Pour les départager, il convient de prendre en compte la source de l'information (le locuteur ou autrui) et les degrés de force modale (nul, faible, élevé). Rui Marques a recours à la logique de Kratzer pour analyser les verbess modaux épistémiques du portugais : *poder* (faible), *ter de / que* (très fort) et *dever* (moyen) sont des quantifieurs de mondes possibles et des opérateurs d'inférence. La co-occurrence avec des adverbess est possible quand ces derniers font référence à la base modale des verbess en question – base qui contient des faits et des croyances –, sans qu'il soit question de cas d'harmonie modale. Verbess et adverbess n'occupent pas le même rôle dans la proposition modalisée. Ainsi, selon Rui Marques, le passage morphologique d'une classe de mots à une autre n'entraîne pas nécessairement les mêmes fonctionnements.

6.3. Troisième partie : Modalités et point de vue du locuteur

Les quatre chapitres de la troisième partie du présent volume se proposent d'élaborer une théorie du sujet / des sujets, entendu(s) comme figures métalinguistiques des « personnes » indicatrices de « voix » ou d' « instances énonciatives », appelées « locuteur actuel » et « énonciateur(s) » dans la théorie de la polyphonie de Ducrot (ou

d'autres) par Hassler (chapitre 8), Okubo (chapitre 9) et Modicom (chapitre 11), ou bien « locuteur » pour le sujet parlant, « énonciateur » pour l'instance responsable de la prise en charge énonciative et « agent » pour le sujet d'énoncé déclencheur de la validation (potentielle) de la S/P dans la TOE de Culioli par Dhorne (chapitre 10) et Modicom (chapitre 11). Il s'agit d'un traitement technique du terme de « personne(s) »⁷⁴ qui permet de donner un statut de métatermes aux « divers sujets de jugement » (Dhorne, chapitre 10).

Ces chapitres abordent aussi les questions de négation, de modes et temps verbaux dans les énoncés simples et/ou complexes. Hassler (chapitre 8) s'intéresse en particulier au concept de deixis et de centres déictiques multiples à l'œuvre dans de nombreuses langues romanes, et présente une étude détaillée de l'imparfait dans ces langues. Les chapitres 9, 10 et 11 font une place de choix à la modalité appréciative et au renforcement ou non de l'assertion en fonction des attentes des sujets en contexte. De la sorte, tous les chapitres de la troisième partie traitent de la gestion de l'altérité intersubjective.

Dans le chapitre 8, « Modalité et polyphonie : marquage de la perspective du locuteur », Gerda HASSLER présente de manière détaillée la théorie de la polyphonie de Ducrot, dans laquelle on repère une pluralité de voix par rapport à des consciences indépendantes multiples. Le locuteur actuel est l'origine du système de référence et se situe par rapport à l'interlocuteur d'une part, et par rapport à un ou plusieurs énonciateurs de l'autre, qui indiquent par leur présence que le locuteur actuel se dissocie d'un point de vue modal autre sur la prise en charge de la S/P. Il est fait une large place à l'étude de la deixis avec ses centres déictiques multiples dans la situation d'énonciation (ici et maintenant). Les analyses empiriques portent sur de nombreuses langues romanes, l'espagnol, le portugais, l'italien et le français, et aussi sur l'allemand. Le verbe *croire* en français, lorsqu'il est nié, entraîne un changement de mode verbal dans la subordonnée conjonctive complétive en *que*. On passe de l'indicatif au subjonctif, ce qui est la trace grammaticale d'une « validité ouverte » dans la mesure où le locuteur actuel délègue l'ancrage déictique à un énonciateur distinct. C'est aussi le cas du discours rapporté. Un autre cas de deixis multiple est celui des emplois non prototypiques de l'imparfait. On observe le mélange des perspectives en contexte de discours indirect libre, et aussi dans la valeur « citative » de l'imparfait, que Gerda Hassler requalifie d'épistémique-évidentielle, de même que son emploi

74. Cf. Filippi-Deswelle 2014b.

« journalistique ». Une autre voix, en tant que source de l'information, se fait entendre à travers le marquage grammatical de l'imparfait, à la fois temporel et aspectuel, mais également modal dans ces emplois particuliers.

Dans le chapitre 9, « Fonctionnements discursifs de l'euphémisme et de la litote – avec un éclairage sur une divergence franco-japonaise », Tomonori OKUBO étudie deux figures de style dans le cadre théorique de la polyphonie de Ducrot, et s'intéresse particulièrement aux aspects argumentatifs de cette dernière. Le rôle de la négation est prépondérant : la négation porte sur des adjectifs évaluatifs et évoque leur antonyme. Le filtrage contextuel est déterminant : c'est en fonction de la suite discursive que ces structures syntaxiques prennent une signification modale de nature euphémique ou litotique. Il s'agit de variations sur la manière de dire son dit, se situant dans la modalité appréciative de type « désirabilité » (termes désirables ou indésirables). On mesure un écart par rapport à des attentes, ce qui conduit à reconstruire les relations intersubjectives entre le locuteur actuel et plusieurs énonciateurs. On obtient des assertions modulées sur le mode du détour ou de la déviance. Tandis que l'euphémisme communique de façon détournée le sens atténué qu'il exprime tout en évitant l'emploi d'un terme qui pourrait heurter, la litote laisse entendre le contraire du sens atténué délivré par cette figure. Dans ce cas, la négation est de type « négation polémique forgée » (et non descriptive) et l'écart entre le terme énoncé et le terme reconstruit doit être maximal, alors qu'il est réduit avec l'euphémisme. Par ailleurs, lorsque le terme nié est désirable, l'euphémisme est « mort » (perte de l'effet argumentatif euphémique) : *Ce film n'est pas bien, sans valeur*, alors que lorsque le terme nié est indésirable, l'euphémisme est « vif » (avec une négation forgée) : *Ce film n'est pas mal, mais ce n'est pas un chef-d'œuvre*. Les traductions inter-langues montrent que si l'euphémisme se rencontre en français et en japonais, il n'en va pas de même pour la litote, qui est seulement possible en français.

Dans le chapitre 10, « Du Bien au Mal en japonais, l'adverbe *yoku* », France DHORNE présente les différentes valeurs de l'adverbe japonais *yoku* (« bien ») qui vont du temporel et de l'aspectuel au modal, et s'inscrivent dans ce dernier cas dans le cadre de la modalité appréciative en bon / mauvais, de la TOE d'Antoine Culioli, et de la modalité intersubjective. Il n'y a donc pas seulement le quantitatif qui entre en ligne de compte, mais aussi le qualitatif, sans que ces emplois soient exclusifs l'un de l'autre. Qu'il se traduise par « bien » dans *Lave*

bien ce pantalon, « souvent » dans *Ken manque souvent l'école*, « beaucoup » dans *Cet enfant pleure beaucoup*, *yoku* entraîne le dépassement de la norme, d'un seuil. C'est son statut adverbial qui le fait fonctionner de manière quantitative, alors qu'il provient d'une notion adjectivale qualitative (*yoi*). Le filtre contextuel est essentiel à la production et à la compréhension de *yoi/yoku*. Ce dernier prend une valeur qualitative appréciative dans un contexte d'étonnement positif dans lequel une attente négative est déçue (appréciation étonnée). Dans tous les cas, le dépassement concerne un seuil qui « distingue l'attendu de l'inattendu ou non conforme et une force va s'exercer par rapport à ce seuil » : laver à fond (quantitatif ; « correctement ») ; faire tous ces efforts pour venir (qualitatif ; « félicitations »). Les forces à l'œuvre dans le langage concernent notamment la force du sujet agentif et on passe alors de la modalité appréciative à la modalité intersubjective (expression de l'indignation dans *Et tu oses dire ça !*). Cependant, le jeu entre temps, aspect et modalité propre à *yoku* en japonais est perdu lors du passage au français. On n'obtient pas forcément – loin s'en faut – la traduction littérale par l'adverbe français *bien*.

Dans le chapitre 11, « Morphosyntaxe de la prise en charge énonciative : le cas des particules modales de l'allemand », Pierre-Yves MODICOM décrit les propriétés morphosyntaxiques des particules modales de l'allemand : ce sont des marqueurs cliticisés, situés en tête de la position appelée « phème » par Zemb (*Mittelfeld* ; « champ intermédiaire »), qui ont un terme correspondant dans le lexique (*denn* « car » ; *doch* « pourtant » ; *eben* « plat, plane » ; *ja* « oui » ; *schon* « déjà »). La présente étude se situe dans le cadre de la théorie d'Abraham, *Foreign Conscience Alignment*. La modalité *y* est vue comme une « macro-catégorie incluant l'évidentialité et la gestion de la distribution des opinions entre participants ». *Ja* renvoie à de l'information partagée dans une assertion, tandis que *wohl* varie en fonction du type de phrases, tout en ayant pour point de référence le « détenteur du savoir ». On observe une articulation entre modalité, prise en charge et polyphonie du savoir. Pierre-Yves Modicom compare la polyphonie à la TOE de Culioli telle qu'elle est convoquée dans la théorie de la « scène énonciative » de Paillard. Dans ce cas, la figure de l'énonciateur est non-empirique, mais cela ne change pas le fonctionnement de *ja* comme marqueur d'assertion et de connaissance partagée. L'étude de cas sur *doch* modal montre que cette particule reste assez proche de la valeur adversative du connecteur *doch* dans la mesure où le locuteur rappelle l'interlocuteur à l'ordre au sujet d'attentes qui n'ont pas lieu d'être. Il y a un jeu sur l'assertion de *p* mais

le point de départ de l'inférence n'est pas le même : $\sim p$ (non p) avec le connecteur vs p avec la particule modale. *Schon* modal construit des oppositions d'attitude épistémique. Avec les particules modales, on est résolument dans le domaine de l'intersubjectivité.

6.4. Quatrième partie : Modalités et modes syntaxiques

Les quatre chapitres constituant la quatrième partie du présent volume abordent la question des plans modaux du réel et du non-réel, à savoir du *realis* et de l'*irrealis*, de différentes manières : Kanté et Ziegeler donnent un statut pleinement modal à la catégorie lexicale des noms, dans le cadre des complétives du nom en *that / que*, et dans celui des noms dénombrables généralisants, respectivement ; Kanté, Pimpão & Görski, et Collin étudient l'alternance des modes verbaux (indicatif / subjonctif) dans le cadre des énoncés complexes ou encore des énoncés simples (Collin : impératif, infinitif).

Ziegeler traite des énoncés de propriété à valeur générique s'appliquant plus ou moins à la totalité de la classe des noms dénombrables dans le cadre d'une assertion virtuelle – ici l'*irrealis* est vu comme modalité potentielle de non-actualisation de la S/P –, tandis que Collin travaille sur des énoncés tournés vers la réalisation d'un événement (passage de l'*irrealis* à la visée du *realis*). Dans ce dernier cas, il faut juste trouver un agent pour l'accomplissement de la tâche, à savoir la réalisation de tel ou tel plat en fonction de telle recette de cuisine.

Alors que la temporalité est suspendue ou omnitemporelle avec le générique, elle est liée à l'*irrealis* au travers du renvoi à l'avenir chez Pimpão & Görski, et aussi chez Collin, dans la mesure où l'impératif construit un repérage par rapport au bon vouloir du co-énonciateur dans le cadre de la modalité déontique à valeur directive.

Dans le chapitre 12, « Le nom recteur et l'expression de la modalité en anglais et en français », Issa KANTÉ pose la question de la réduction de l'étude de la modalité « à la classe fermée » des verbes / auxiliaires modaux. Une telle approche se révèle être trop restrictive et ce linguiste opte pour l'inclusion, non seulement des adjectifs et des adverbes, mais aussi des noms, en particulier des noms régissant une subordonnée complétive en *that / que*, parmi les catégories syntaxiques à valeur modale. Il s'agit de noms recteurs comme *possibility*, *probability*, *impression*, *suggestion*, *order*, *hope*, *advantage* en anglais et *possibilité*, *probabilité*, *impression*, *suggestion*, *ordre*, *vœu*, *avantage* en français, qui permettent d'exprimer tous les types de

modalité : aléthique, épistémique, déontique, volitif et appréciatif-évaluatif. Issa Kanté postule une « harmonie modale » entre les noms recteurs et la sélection des modes indicatif / subjonctif dans la complétive à verbe conjugué. Quand le nom recteur renvoie à un plan modal factuel, où il pose la réalité du contenu propositionnel, il régit l'indicatif, et quand il évoque un plan modal contrefactuel, il entraîne le subjonctif. Il y a une affinité particulière entre l'indicatif et la modalité épistémique dans la mesure où tous les deux indiquent la position du locuteur vis-à-vis de la plausibilité du contenu propositionnel ; il y a même une co-orientation au niveau du champ sémantique qu'ils recouvrent. De même, le subjonctif est en co-occurrence avec les modalités déontique et volitive du fait du caractère virtuel de ces dernières et est donc sélectionné par le type de modalités dont le nom recteur est porteur. Selon la valeur modale du nom recteur, la co-occurrence avec *should* dans la complétive en *that* peut s'interpréter comme déontique/volitive ou appréciative/épistémique.

Dans le chapitre 13, « What counts as *realis*? », Debra ZIEGLER aborde la question de l'application des plans modaux *realis* / *irrealis* (réel / non-réel ; factuel / non-factuel) à la catégorie lexicale des noms. Ces modes référentiels et les noms sont ainsi liés à la modalité sans impliquer la classe des verbes / auxiliaires modaux. Dans le cadre d'une approche contrastive inter-langues, portant sur l'anglais et le français, Debra Ziegeler traite de la grammaticalisation de la généricité, la généricité étant vue comme une catégorie modale dans le cadre du certain virtuel dans lequel on pose l'existence de faits sans preuve de leur actualisation dans la situation d'énonciation. Pour ce faire, cette linguiste convoque la classe des déterminants du nom dénombrable et la catégorie du nombre (singulier / pluriel) et se demande si la réalisation grammaticale de la « modalité nominale » se manifeste de façon inter-langues à travers, précisément, la forme des déterminants : l'article indéfini singulier *a*, l'article zéro (noté $\emptyset$), et l'article défini *the*, en anglais, à côté de *un*, *des*, *le*, *les*, en français les deux premiers relevant de l'indéfinitude et les deux derniers de la définitude. On observe, note-elle, que les stratégies à l'œuvre dans les différentes langues sous examen sont sémantiquement contradictoires dans la mesure où l'identification, la référence et la dénombrabilité se combinent de différentes manières pour former la catégorie abstraite de la modalité *irrealis* nominale. En anglais, là où l'indéfinitude est de mise au pluriel, afin de représenter le caractère existentiel, non borné, de la quantification des référents, la définitude l'emporte en français à travers la grammaticalisation de l'article défini, forme affaiblie de

l'identification forte réalisée chez le démonstratif *ille* en latin, ayant acquis un caractère universel.

Dans le chapitre 14, « Present subjunctive mood and the category of modality », Tatiana Schwochow PIMPÃO et Edair Maria GÖRSKI se proposent de rendre compte de l'alternance de deux types de modes verbaux en portugais du Brésil, parlé dans la région sud, sud-est et sud-ouest du pays, à partir de la base de données VARSUL, qui fournit des statistiques analysées en fin de chapitre. Plus particulièrement, il s'agit de l'alternance entre les emplois du présent de l'indicatif et ceux du présent du subjonctif dans les subordonnées – alternance non attestée dans les grammaires normatives. Le cadre retenu est celui du fonctionnalisme linguistique de Givón, et de la théorie de la variation et du changement linguistique de Labov. Lorsque le contexte filtre une valeur de renvoi à une temporalité future, le mode subjonctif apparaît avec le temps présent, et non l'indicatif. Ainsi, la modalité (M), de type *irrealis* ici, est indissociable de la temporalité (T) et de l'aspectualité (A), TAM (*time ; aspect ; modality*). Selon Givón, la temporalité de l'avenir appartient au plan modal de l'*irrealis*. On le rencontre également avec les types de modalité épistémique et déontique, avec pour point commun l'incertitude qui entraîne la validabilité de la S/P, et non sa validation. Les contextes sélectionnant le subjonctif et l'indicatif sont les suivants : emploi de l'adverbe épistémique *talvez* (*peut-être ; maybe*), les subordonnées complétives ou nominales introduites par les verbes déontiques / volitifs *vouloir* et *espérer*, les subordonnées relatives qui contiennent une projection dans l'avenir, les subordonnées circonstancielles ou adverbiales de but ou de temps avec une valeur *irrealis* de faible certitude, et certains cas particuliers comme les expressions parenthétiques liées à une incertitude. Les données statistiques confirment la prééminence du trait « projection dans l'avenir » pour justifier l'emploi du mode subjonctif.

Dans le chapitre 15, « La modalité dans les recettes bilingues anglais et français. Quelques exemples de contraintes de traduction de l'injonction », Catherine COLLIN procède à une analyse contrastive inter-langues (anglais ; français) de l'injonction dans les recettes de cuisine en tant que genre aux contraintes spécifiques – celui des « textes procéduraux » ou des textes écrits d'instruction – dans la mesure où l'impératif n'a pas forcément lieu *in praesentia*. Les procès font l'objet d'une visée dont la mise en œuvre est décalée par rapport au moment de l'énonciation. L'interprétation prédictive de renvoi à l'avenir l'emporte sur la dimension intersubjective. La valeur injonctive se réalise sous divers types de modalité et de moyens

linguistiques : en français, nominalisation des processus et visée à l'infinitif ; en anglais, S/P avec animé humain (*you* + V) pour délimiter le processus. Même sous forme prospective l'anglais privilégie la création d'un contexte repéré par rapport au co-énonciateur. Il maintient deux S/P coordonnées ou autonomes là où le français recourt à une subordonnée relative pour rendre l'intrication de deux actions. Le français favorise l'alternance des formes pour veiller à une expression variée : futur, infinitif, impératif, périphrases modales (*il suffit de / il faut* + infinitif) dans lesquelles la modalisation est construite extérieurement et assertion de la S/P ; en anglais, on préfère uniformiser l'expression à l'aide de plusieurs impératifs construisant une chaîne chronologique de procès successifs dans le cadre de la modalité déontique directive. La traduction est non-assertive (impératif ou subordonnée hypothétique) et l'emploi de l'auxiliaire modal *will* met en jeu l'agentivité du co-énonciateur en relation avec la validabilité du procès. Face à l'assertion en *vous* ou *on* + présent en français, on a l'utilisation du passif en anglais (*the sauce can be made...*).

CECI N'EST PAS UNE CONCLUSION⁷⁵

Lorsqu'elle est évoquée dans les chapitres du présent volume, l'importance des apports de la logique modale est dûment mise en valeur, même si ces apports indéniables sont susceptibles d'être critiqués eu égard à l'objet d'étude des linguistes, à savoir les langues naturelles. C'est la raison pour laquelle, quand les étiquettes de la logique modale sont conservées, elles doivent s'appliquer au fonctionnement des types de modalité concernant les langues naturelles. Aussi la modalité aléthique est-elle marginalisée ou recatégorisée au sein de la modalité épistémique allant du certain au probable et au possible, y compris faible, ou encore non exclu. Il est fait place à la catégorie de l'évidentiel. Une attention particulière est apportée aux modalités appréciative et évaluative/volitive. Ces quinze études de cas portent ainsi essentiellement sur les modalités linguistiques, dont le traitement nécessite l'apport des théories de l'énonciation et de la pragmatique.

75. Cf. Citation du titre donné par Antoine Culioli à son intervention lors de l'« envoi » qui fit suite aux communications entendues lors du Colloque de Cerisy-la-Salle en juin 2005 (Ducard & Normand 2006 : 367). En guise d'hommage à Claudine Normand et à Antoine Culioli, je cite ci-dessous la fin de leurs envois respectifs :

« Je vois dans la théorie d'Antoine Culioli, à la fois les règles et la réalisation d'un récit [...] [homérique] : le héros en est le langage, dont il représente (au

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENVENISTE Émile, 1966 : *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Saint-Amand, Gallimard. Ci-après *PLG*, T. 1.
- BENVENISTE Émile, 1974 : *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Saint-Amand, Gallimard. Ci-après *PLG*, T. 2.

sens de la *mimésis*) l'histoire à rebondissements multiples qu'on ne peut imaginer se fixer ; une histoire au présent avec des ouvertures sur le passé et l'ailleurs ; une histoire d'aventures et d'adaptation aux circonstances, avec ses chemins qui parfois s'arrêtent, bifurquent ou font le tour de l'obstacle, ses transformations, coïncidences, compromis, stabilisations provisoires et toujours un *télos*, un objet visé comme par un désir, dans l'inconscience des raisons de cette visée.

Il me paraît donc possible [...] d'y voir une poétique qui, partie de l'observation de cet objet empirique qu'est l'activité de langage et sans cesse sollicitée par sa complexité, donne les principes pour l'aborder, l'analyser et la représenter. C'est en même temps une pratique par la mise en œuvre (toujours continuée) d'une méthode qui fait sa place à l'imprévu, prépare à le saisir, fait surgir de nouveaux phénomènes et avec eux de nouveaux problèmes. [...]

Une poétique, donc, comme chez Aristote, une épopée à épisodes et péripéties multiples comme chez Homère, une éthique des passions bonnes comme chez Spinoza... [...] [I]l faut le lire comme « celui qui peut changer votre vie », car il est celui par qui la surprise arrive, et elle m'est arrivée au moment où je commençais à m'ennuyer sérieusement en linguistique. J'ai trouvé le moment favorable, je l'ai saisi, et je l'en remercie. » (Claudine Normand dans Ducard & Normand 2006 : 365-366).

Personnellement, j'ai fait cette rencontre avec la TOE d'Antoine Culioli en 1986-1987, et elle a changé le cours de mes études d'anglais. À travers les enseignements des enseignants-chercheurs linguistes de l'Institut d'Anglais Charles V dans le quartier du Marais à Paris, et les conférences d'Antoine Culioli, j'ai décidé de faire de ce cadre théorique mon métier, et depuis, je ne l'ai jamais regretté.

« Ma tâche à moi, linguiste, est de conjointre les marqueurs et leur histoire avec des conduites où l'on est amené à mesurer des risques par rapport à des situations téléonomiques. Des gestes, des actions, des valeurs, des histoires, des représentations, une activité d'ordre corporel et mental, voilà le domaine tel que le dessine mon programme de travail. Il suppose que le linguiste devienne acteur et spectateur de l'activité de langage-à-l'œuvre dans laquelle il se glisse ; on a bien [...] toute une poétique donc, dès qu'on compare des formes qui se font et se défont, les opérations qui interagissent, tout l'enfoui qui, par bribes, remonte à fleur de conscience. Mais le linguiste est aussi un fabricant de métalinguistique et c'est ainsi qu'il faut comprendre mon couplage *poiesis-praxis*. Quant au héros – le langage donc – pour qui veut bien l'accepter tel qu'il se laisse entrevoir, il nous rappelle Ulysse *polutropos* (aux mille tours... et détours) et Pénélope qui nous rappelle que *texte* vient de « tissé, tissu », elle qui a la patience que la technoscience n'a pas.

Continuons à être des linguistes qui ne cèdent pas au chant des bien-intentionnés qui confondent mise au pas et mise en forme. » (Antoine Culioli dans Ducard & Normand 2006 : 371-372).

- BOUSCAREN, Janine, DESCHAMPS, Alain et DUFAYE, Lionel (dirs.), 2001 : *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys.
- BRES Jacques, 2013 : « Énonciation et dialogisme : un couple improbable ? », Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris, Ophrys, p. 3-24.
- CERVONI Jean, 1987 : *L'énonciation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CHUQUET Jean, 2001 : « Modalité et subordination », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 145-176.
- CULIOLI Antoine, 1990 : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Opérations et représentations, tome 1, L'homme dans la langue, Gap, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 1.
- CULIOLI Antoine, 1999a : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Formalisation et opérations de repérage, tome 2, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 2.
- CULIOLI Antoine, 1999b : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Domaine notionnel, tome 3, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 3.
- CULIOLI Antoine, 2006 : « Ceci n'est pas une conclusion », Dominique Ducard et Claudine Normand (dirs.), *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Paris, Ophrys, p. 367-372.
- CULIOLI Antoine, 2018 : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tours et détours, tome 4, Limoges, Lambert-Lucas. Ci-après *PLE*, T. 4.
- DESCHAMPS Alain, 1999 : « Essai de formalisation du système modal de l'anglais », Alain Deschamps et Jacqueline Guillemin-Flescher (dirs.), *Les opérations de détermination Quantification / Qualification*, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys, p. 269-285.
- DESCHAMPS Alain, 2001 : « Approche énonciative des modaux de l'anglais », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 3-21.
- Dictionnaire historique de la langue française*, voir Alain Rey (dir.), 1998, *infra* REY.
- DUCARD Dominique et NORMAND Claudine, 2006 : *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Paris, Ophrys.
- DUFAYE Lionel, 2001a : *Les modaux et la négation en anglais contemporain*, (*Cahiers de Recherche*, Numéro spécial), Gap, Paris, Ophrys.
- DUFAYE Lionel, 2001b : « Le système des auxiliaires de modalité et la négation », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 101-143.

- BRES Jacques, 2013 : « Énonciation et dialogisme : un couple improbable ? », Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris, Ophrys, p. 3-24.
- Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Janine Bouscaren, Alain Deschamps et Lionel Dufaye (dirs.), Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys.
- CERVONI Jean, 1987 : *L'énonciation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CHUQUET Jean, 2001 : « Modalité et subordination », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 145-176.
- CULIOLI Antoine, 1990 : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Opérations et représentations, tome 1, L'homme dans la langue, Gap, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 1.
- CULIOLI Antoine, 1999a : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Formalisation et opérations de repérage, tome 2, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 2.
- CULIOLI Antoine, 1999b : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Domaine notionnel, tome 3, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys. Ci-après *PLE*, T. 3.
- CULIOLI Antoine, 2006 : « Ceci n'est pas une conclusion », Dominique Ducard et Claudine Normand (dirs.), *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Paris, Ophrys, p. 367-372.
- CULIOLI Antoine, 2018 : *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tours et détours, tome 4, Limoges, Lambert-Lucas. Ci-après *PLE*, T. 4.
- DESCHAMPS Alain, 1999 : « Essai de formalisation du système modal de l'anglais », Alain Deschamps et Jacqueline Guillemin-Flescher (dirs.), *Les opérations de détermination Quantification / Qualification*, L'homme dans la langue, Gap, Paris, Ophrys, p. 269-285.
- DESCHAMPS Alain, 2001 : « Approche énonciative des modaux de l'anglais », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 3-21.
- Dictionnaire historique de la langue française*, voir Alain Rey (dir.), 1998, *infra* REY.
- DUCARD Dominique et NORMAND Claudine, 2006 : *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Paris, Ophrys.
- DUFAYE Lionel, 2001a : *Les modaux et la négation en anglais contemporain*, (*Cahiers de Recherche*, Numéro spécial), Gap, Paris, Ophrys.
- DUFAYE Lionel, 2001b : « Le système des auxiliaires de modalité et la négation », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 101-143.

- DUFAYE Lionel, 2001c : « MUST + NOT et NEED + NOT : deux illustrations du statut de la négation », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 223-253.
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2009 : « Anyway ou le mode énonciatif du *savoir en prendre et en laisser* », *Revue Anglophonia* 26, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 121-150. Electronic reference: Catherine Filippi-Deswelle, « Anyway ou le mode énonciatif du *savoir en prendre et en laisser* », *Anglophonia/Sigma* [Online], 13 (26) | 2009, Online since 13 December 2016, connection on 25 March 2018. URL : <http://journals.openedition.org/anglophonia/881> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anglophonia.881> : Anyway ou le mode énonciatif du *savoir en prendre et en laisser* <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01777960>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2010 : « Quand « je » est un « autre » ou quand *though*, marqueur de relance discursive (d'« afterthought »), introduit une altérité intrasubjective », *L'Altérité dans les théories de l'énonciation*, L. Dufaye et L. Gournay (éds), collection Langues, Langage et Textes (dirigée par J. Guillemin-Flescher), Paris, Ophrys, p. 37-55. <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01779789>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine éd., 2012a : *L'ajustement dans la TOE d'Antoine Culioli*, Collection linguistique « Épilogos », 3, Rouen, Publications Électroniques de l'ERAC, ISBN: 978-2-919501-02-1, 393 pages. CD-ROM déposé à la BNF (voir aussi SUDOC). <http://eriac.univ-rouen.fr/category/publications/publications-electroniques/epilogos/l-ajustement-dans-la-toe-d-antoine-culioli/> <http://publis-shs.univ-rouen.fr/eriac/index.php?id=543> <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01773446>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2012b : « Introduction », dans C. Filippi-Deswelle 2012a *supra*, p. 9-26. <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01774816>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2012c : « Pour ne pas conclure. Pour une linguistique des ajustements énonciatifs. », C. Filippi-Deswelle (éd.), p. 303-358. <http://publis-shs.univ-rouen.fr/eriac/index.php?id=620>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2012d : « Du locuteur au sujet énonciateur-locuteur, Théorisation des métatermes 'locuteur/allocutaire' en 'énonciateur/coénonciateur' : de la 'mécanique interlocutoire' de Benveniste au couple énonciatif de Culioli », revue en ligne *Arts et savoirs* [ISSN 2258-093X], n° 2, juillet 2012, *Les Théories de l'énonciation : Benveniste après un demi-siècle*, L. Dufaye & L. Gournay (éd.), actes du colloque des 24-25 novembre 2011, DOI : 10.4000/aes.464 ; URL : <http://lisaa.univ-mlv.fr/arts-et-savoirs/>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2013 : « Du locuteur au sujet énonciateur-locuteur, Théorisation des métatermes 'locuteur/allocutaire' en

- ‘énonciateur/coénonciateur’ : de la ‘mécanique interlocutoire’ de Benveniste au couple énonciatif de Culioli », dans Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l’énonciation aujourd’hui*, Paris, Ophrys, p. 84-108.
<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01779793>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2014a : « Le sujet modal ou la construction du maître du JE en question », Anne Besnault-Levita, Natalie Depraz & Rolf Wintermeyer (Eds.), *Construire le sujet*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 137-148.
<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01775104>
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2014b : « Les personnes (grammaticales) en relation : ni fusion ni confusion », Natalie Depraz (Ed.), *Première, deuxième, troisième personne*, Bucarest, Zeta Books, p. 38-84.
<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01780736>
- GILBERT Éric, 1987 : *May, Must, Can et les opérations énonciatives*, dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, tome 3, Gap, Paris, Ophrys.
- GILBERT Éric, 1993 : « La Théorie des Opérations Énonciatives d’Antoine Culioli », Michel Viel (dir.), *Les théories de la grammaire anglaise en France*, *Anglais Linguistique*, Paris, Hachette Supérieur, p. 63-96.
- GILBERT Éric, 2001 : « Vers une analyse unitaire des modalités MAY, MUST, CAN, WILL, SHALL », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 23-99.
- GRESSET Stéphane, 2001 : « CAN/MAY et MIGHT/COULD ou l’interchangeabilité à l’épreuve des textes », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 177-222.
- HOFMANN Thomas Ronald, 1969 : « La transformation de remplacement du constituant ‘passé’ et ses rapports avec le système modal de l’anglais », dans *Langages*, 4^e année, n° 14, *Tendances nouvelles en grammaire générative*, p. 28-43.
 Doi : <https://doi.org/10.3406/lgge.1969.2010>
https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1969_num_4_14_2010,
 consulté le 4 novembre 2019.
- LARREYA Paul, 1997 : « Notions et opérations modales : pouvoir, devoir, vouloir », Claude Rivière et Marie-Line Groussier (dirs.), *La notion, L’Homme dans la langue*, Gap, Paris, Ophrys, p. 156-166.
- LE QUERLER Nicole, 2004 : « Les modalités en français », dans *Revue belge de philologie et d’histoire*, tome 82, fasc. 3, *Langues et littératures modernes – Moderne taal en litterkunde*, p. 643-656.
- MEUNIER André, 1974 : « Modalités et communication », dans *Langue française* 21, p. 8-25. DOI : <https://doi.org/10.3406/lfr.1974.5662>
https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1974_num_21_1_5662,
 consulté le 1 novembre 2019.

- NORMAND Claudine, 2006 : « La théorie d'Antoine Culioli, une poétique », Dominique Ducard et Claudine Normand (dirs.), *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Paris, Ophrys, p. 361-366.
- NØLKE Henning, 2013 : « La polyphonie et la ScaPoLine 2011 : l'héritage benvenistien, nouvelles perspectives, avancées théoriques et épistémologiques », Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris, Ophrys, p. 129-153.
- PARRET Herman, 1976 : « La pragmatique des modalités » dans *Langages*, 10^e année, n°43 Modalités : logique, linguistique, sémiotique, p. 47-63.
Doi : <https://doi.org/10.3406/lgge.1976.2318>
https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1976_num_10_43_2318, consulté le 4 octobre 2018.
- PERRIN Laurent, 2013 : « Les formules monologiques et dialogiques de l'énonciation », Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris, Ophrys, p. 182-206.
- RABATEL Alain, 2013 : « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », Lionel Dufaye et Lucie Gournay (éds.), *Benveniste après un demi-siècle, Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris, Ophrys, p. 207-226.
- REY Alain (dir.), 1998 : *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe & René RIOUL, 1994 : *Grammaire méthodique du français*, Edition revue et augmentée, Paris, Presses Universitaires de France.
- RIVIÈRE Claude, 1991 : « Les adjectifs de modalité en anglais », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Travaux de l'équipe de Janine Bouscaren, tome 5, Gap, Paris, Ophrys, p. 153-183.
- ROTGÉ Wilfrid, 1993 : « Quel avenir pour le futur ? », dans *Séminaire pratique de linguistique anglaise*, Amphi 7, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 155-171.
- ROUSKOV-LOW Jennifer, 2001 : « A Prosodic Approach to Modality », dans *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, Collection dirigée par Janine Bouscaren, tome 8, *Modalités et opérations énonciatives*, Gap, Paris, Ophrys, p. 255-282.
- VION Robert, 2001 : « 'Effacement énonciatif' et stratégies discursives », Monique De Mattia et André Joly (dirs.) en hommage à René Rivara, *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, Gap, Paris, Ophrys, chapitre 18, p. 331-354.